J. Bot. Soc. Bot. France 32 : 33-36 (2005)

Sortie sur les dunes de l'Aubraie
Patrimoine botanique et protection, évolution d'un problème

par **Anne-Marie Grimaud**

RÉSUMÉ **-** Les dunes de l'Aubraie présentent un riche patrimoine botanique soumis à diverses dégradations dans la seconde moitié du XXe siècle. Une évolution des mentalités et de la réglementation permet d'améliorer la situation, mais des problèmes de surfréquentation restent à résoudre.
MOTS-CLÉS : dunes de l'Aubraie - patrimoine botanique - Vendée.

ABSTRACT **-** The dunes of Aubraie offer a rich botanical heritage which has suffered from some damage in the second half of the 20th century. The situation is improving thanks to changing attitudes and regulations, but the problem of the growing number of people in the dunes is still to be solved.
KEY-WORDS: botanical heritage - dunes of Aubraie - Vendée.

Les dunes de l'Aubraie sont situées au nord des Sables-d'Olonne à la limite sud de la forêt domaniale d'Olonne. Elles sont bordées par la plage du même nom, encore appelée plage des Graviers en raison de la nature des sédiments présents. L'intérêt botanique de ce cordon dunaire est bien connu (cf. compte rendu de sorties de la Société Botanique du Centre-Ouest : Roy *et al.*,1992 et Lahondère, 2002) ; pourtant, il a subi de graves dégradations par le passé et est actuellement soumis à une pression touristique importante, pression à laquelle s'ajoutent les conséquences indirectes des marées noires successives. Quelques initiatives locales et la prise en compte du site dans le cadre du projet européen de protection Natura 2000 laissent espérer une amélioration durable de la situation.

La nomenclature utilisée pour les taxons suit celle de *Flora Europaea*, sauf pour ceux dont les noms d'auteur sont indiqués.

UN PATRIMOINE BOTANIQUE RICHE

1. Haut de plage, dune embryonnaire, dune mobile

Espèces protégées

Au plan régional

Otanthus maritimus (méditerranéo-atlantique) est en régression sensible (Dupont, 2001) mais se maintient bien au long des dunes d'Olonne et en particulier à l'Aubraie. On la trouve ici associée à *Crithmum maritimum*, les deux espèces accumulant actuellement le sable. Il se pourrait, d'après Lahondère (2002), qu'il s'agisse de relictes d'un état ancien, le sable actuel recouvrant un substrat plus grossier, ce qui concorde avec nos observations des années 1970.

Eryngium maritimum (méditerranéo-atlantique), encore assez commune mais se raréfiant, est localement très abondante, particulièrement à l'Aubraie.

Polygonum maritimum (méditerranéo-atlantique), en voie de raréfaction sur les sables grossiers qu'elle affectionne à la limite dune-plage (piétinement et nettoyage des plages), a été observée le 14 juin dans la dépression à *Euphorbia peplis* (voir plus loin).

Pancratium maritimum (méditerranéo-atlantique) présente quelques stations très ponctuelles sur les dunes d'Olonne. À l'Aubraie, un exemplaire est apparu il y a moins de cinq ans et il se maintient, souligné par un empierrement, en dépit du piétinement et des tentations d'arrachage. Le 14 juin, D. Desmots en a montré un second pied, plus récent semble-t-il, à quelques mètres du précédent. Ce sont les deux seuls connus en ce lieu.

Au plan national

Extrêmement raréfiée dans les années 1970 à la suite du nettoyage généralisé des plages (Dupont, 2001), *Euphorbia peplis* (méditerranéo-atlantique) avait disparu du littoral atlantique sauf sur les dunes de l'Aubraie, où elle se maintient à deux niveaux bien différents :

- en bord de plage dans quelques aires restreintes, situation normale de plante halonitrophile ;

- dans une dépression parallèle au rivage située à une vingtaine de mètres de celui-ci (présence explicable par des remontées d'eau salée et par l'existence de matière organique en décomposition accumulée dans ce creux) ; elle peut être concurrencée par *Matricaria maritima*, très abondante en 2003, avec laquelle elle constitue une association.

Les populations de ces sites ont été étudiées par Arhuro (1999) qui souligne leur fragilité, malgré la présence d'effectifs relativement importants durant l'été 1998. En bordure de plage, le piétinement est particulièrement important.

Un plan de conservation d'*Euphorbia peplis* est actuellement en cours d'élaboration par le Conservatoire Botanique National de Brest (Lacroix, 2003). Des graines ont été prélevées à l'Aubraie et ont servi à l'ensemencement de sites autrefois occupés par cette plante.

Autres espèces

Honkenya peploides (en fruits), *Elymus farctus, Calystegia soldanella, Euphorbia paralias, Galium arenarium, Carex arenaria, Ononis repens, Glaucium flavum, Matthiola sinuata, Hypochaeris radicata, Ammophila arenaria, Plantago lanceolata* L. var. *lanuginosa* Bluff & Fingerh. Sur le passage empierré : *Echium vulgare, Potentilla reptans, Carduus tenuiflorus*...

2. Dune fixée

Espèces protégées

Au plan régional

Alyssum minus (latéméditerranéenne et steppique) est une annuelle calcicole irrégulièrement présente en fonction de la teneur en calcaire des sables dunaires. Elle est ici relativement abondante, mais son cycle était terminé lors de notre passage.

Crepis suffreniana, rare, présente quelques stations en Vendée, parmi lesquelles l'Aubraie au niveau de l'association à Immortelle et Ephédra.

Linaria arenaria, endémique du littoral atlantique français, est relativement fréquente en Vendée, mais en régression, ce qui justifie sa classification comme espèce prioritaire du *Livre Rouge de la Flore menacée de France* (tome I). Cette plante a pu être observée le 14 juin 2003 grâce à la vigilance de D. Desmots.

Au plan national

Dianthus gallicus, endémique des côtes atlantiques françaises et ibériques, présente de belles stations dans les dunes d'Olonne et en particulier à l'Aubraie, où elle a été observée en fleur le 14 juin 2003.

Omphalodes littoralis, rare endémique du littoral atlantique français, s'est établie ici comme ailleurs en Vendée dans les zones dégradées de la dune fixée ; mais il était un peu trop tard pour l'observer lors de la sortie.

L'orchidée *Spiranthes aestivalis* est une espèce très raréfiée qui souffre de l'embroussaillement des zones humides intradunaires. Néanmoins elle aurait été observée les années précédentes au voisinage de mares réouvertes par l'Office National des Forêts.

Autres espèces

Sur le sable sec, *Helichrysum stoechas, Ephedra distachya, Rosa pimpinellifolia, Jasione crispa* subsp. *maritima, Sedum acre, Corynephorus canescens, Koeleria albescens, Euphorbia portlandica, Thymus polytrichus* Borbás subsp. *britannicus* (Ronniger) Kerguélen, *Eryngium campestre* parasité par une orobanche, *Artemisia campestris* subsp. *maritima*...

Dans l'une des dépressions humides riches en joncs, scirpes et choins (*Juncus maritimus, Juncus acutus, Scirpus holoschoenus, Schoenus nigricans*), on a pu observer, grâce à P. Dupont, la Primulacée *Samolus valerandi*, la gentianacée *Blackstonia perfoliata*, ainsi que *Linum catharticum*.

UN SITE SOUMIS À DIVERSES DÉGRADATIONS

Historique

Après la guerre de 1939-1945, une exploitation de graviers s'établit sur la côte chaumoise, d'abord dans le secteur de la Paracou, puis, le matériau se raréfiant, elle migra vers le nord jusqu'à la plage de l'Aubraie. D'abord réalisés avec des moyens artisanaux, les prélèvements se firent plus massifs dans les années 1950 et 1960 où l'on passa de la pelle au bulldozer. La modification progressive du profil de la plage amena des affouillements au pied de la dune ; celle-ci s'effondra peu à peu, pendant que sa couverture végétale diminuait et se modifiait - bel exemple de dynamique régressive. Les habitants du village voisin virent la mer pénétrer de plus en plus loin, la ligne de côte reculant d'environ 150 m jusqu'aux années 1970. Dans le même temps, ces maraîchers constataient un ensablement plus important de leurs champs situés à l'arrière de la forêt.

C'est à cette époque que l'Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes (A.P.N.O.), qui venait de se constituer, entreprit de sensibiliser le public et les responsables administratifs et politiques locaux au recul côtier, une petite exposition et des articles de presse accompagnant diverses démarches. Le premier résultat fut peu encourageant : les responsables demandèrent aux exploitants de remonter du sable chaque soir en pied de dune, ce qui bien entendu s'avéra totalement inutile, la mer reprenant à la marée suivante ce qui avait été ramené la veille. À la suite de quoi les exploitants firent appel à des entrepreneurs de bâtiment : un cordon de gravats, bientôt assimilé à un dépôt d'ordures, se substitua au cordon dunaire, et ceci, on le verra, a encore aujourd'hui des conséquences néfastes.

L'action continue de l'association, accompagnée du succès obtenu à un concours international par des élèves du lycée public local, qui présentaient ce dossier, conduisit à l'interdiction de l'exploitation, interdiction étendue à toute la côte vendéenne. Il faut noter que l'exploitation de graviers dans cette zone était une pratique ancienne, puisque la dépression où s'observe actuellement *Euphorbia peplis*, selon les historiens locaux, est artificielle (prélèvements pour le remblai de la voie ferrée La Roche - Les Sables, et pendant la guerre de 1939-1945 pour la construction de blockhaus).

Après l'interdiction d'exploiter, l'O.N.F., demandeur comme l'A.P.N.O. d'un arrêt des prélèvements, entreprit la reconquête par la méthode classique (lignes de piquets soutenant des fascines). En quelques années, après deux opérations de ce type, le niveau du sable s'était élevé de deux mètres ; dans le même temps, la végétation se réinstallait spontanément et la plage retrouvait un profil bombé, avec d'énormes accumulations de sables et de graviers. Parallèlement, la surface du remblai de gravats s'est trouvée à hauteur de plage ; les piétons ont toujours préféré la stabilité de son empierrement à la mobilité du sable, ce qui a empêché l'accumulation et la fixation végétale du sédiment à son niveau.

Au cours des années 1980 se profila un nouveau danger, sous la forme d'un projet de golf affectant les dunes de la Paracou (pour une bonne part propriété de la commune des Sables-d'Olonne) et, l'O.N.F. étant alors consentante, les dunes de l'Aubraie jusqu'à la limite de la commune voisine. Le projet fut rejeté par la Commission Départementale des Sites.

État actuel

Le XXIe siècle s'est ouvert sur la marée noire de l'Erika, bientôt suivie par celle du Prestige. À la suite de la première catastrophe, qui souilla beaucoup la côte du Pays d'Olonne, on nettoya ici comme ailleurs, vite et fort, en enlevant le mazout, la laisse d'algues et ce qui venait avec. L'été 2000 passa sans que les plantes pionnières apparaissent ; seules se montrèrent, sur le sable nu en pied de dune, quelques rares plaques d'*Honkenya peploides*. La cribleuse acquise pour les plages de la commune des Sables d'Olonne contribua à l'appauvrissement.

Début 2001, les associations de protection de la nature s'adressèrent aux élus pour demander un nettoyage raisonnable de la côte : ne pas utiliser les cribleuses sur les plages bordées de dunes, et respecter une bande de 15 à 20 mètres en haut de plage au moins d'avril à juin inclus. En octobre, un colloque organisé sur ce thème par les instances régionales souligna les mêmes nécessités. Des entrevues avec les responsables locaux ont alors été au moins partiellement suivies d'effets, même si l'accident du Prestige a provoqué quelques rechutes ponctuelles à l'Aubraie. Un panneau d'information municipal, conçu à partir d'une proposition de l'A.P.N.O., a été installé à l'entrée de la plage en septembre, gage d'une prise de conscience et d'une volonté de bien agir.



Figure 1 - Plage de l'Aubraie en novembre 1971 (en haut à droite, le remblai de gravats) (cliché A.-M. Grimaud)



Figure 2 - La même plage en novembre 2003 (en haut à droite, cheminement au sommet du remblai de gravats) (cliché A.-M. Grimaud)

Reste le piétinement : la fréquentation du site est importante ; promeneurs, amateurs de surf et de cerf-volant sont nombreux à l'Aubraie en toute saison, même si l'hiver limite un peu les choses. Tous ces usagers ne se contentent pas de la plage ; d'ailleurs même les amateurs de bains de soleil traversent la dune ici ou là après s'être engagés sur les vestiges du remblai de gravats parallèle à la côte. Cet empierrement amorce, sur une parallèle au rivage, un cheminement préférentiel dans une zone de la dune embryonnaire particulièrement riche en plantes protégées (*Otanthus maritimus, Eryngium maritimum*), et ce cheminement s'étale latéralement d'année en année. Se trouve également compromis le maintien de la désormais très rare *Euphorbia peplis*, car depuis ce cheminement longitudinal, d'autres, transversaux, se multiplient en direction de la plage.

Et les dégradations liées à l'utilisation de cycles, limitées pendant quelques années grâce aux clôtures posées par l'O.N.F., reprennent : faut-il y voir une relation avec la création d'une piste cyclable du littoral, qui passe à proximité ?

Par ailleurs, les dépressions humides de la dune, souvent situées à proximité d'anciennes conches privées de moins en moins fréquentées, ont tendance à se fermer à cause de la progression des ligneux. Deux d'entre elles ont cependant été réouvertes par l'O.N.F. dans ce secteur.

DES MESURES DE PROTECTION

Le classement de la forêt d'Olonne (décret du 4 juillet 1983) puis l'application de la loi littoral (3 janvier 1986) affectant à cet ensemble la zonation NDL 146-6, ont tissé un filet de protection sur les dunes de l'Aubraie, par ailleurs incluses dans une ZNIEFF de type I.

Plus récemment, l'ensemble "Dunes, Forêt et marais d'Olonne" ayant été proposé pour le réseau de sites protégés européen Natura 2000 (n° 656), des mesures de gestion ont été définies, assorties d'un financement et d'obligations de suivi ; elles sont présentées dans un document d'objectif encore à l'état provisoire (dernière version février 2003). Ces mesures confortent les efforts consentis par les communes d'Olonne et des Sables en matière de nettoyage de plages, et s'ajoutent aux essais de l'O.N.F. au sujet des dépressions humides.

Des solutions pour le haut de plage, la dune embryonnaire et la dune mobile

Efforts consentis par les communes : on tend vers une absence de nettoyage mécanisé de la plage d'avril à fin juin.

Propositions générales du document d'objectif de Natura 2000 :

- mise en défens des secteurs de haut de plage sensibles ;
- mise en place d'un nettoyage manuel des hauts de plage à la place du nettoyage mécanisé ;
- entretien et stabilisation des grands accès aux plages ;
- mise en place d'accès mobiles (déplacés chaque année) ;
- protection des arrière-plages (grillages, monofil, ganivelles, plantation d'oyats) ;
- apport de graines de plantes pionnières (proposition complémentaire de l'A.P.N.O.).

Propositions de l'A.P.N.O. pour l'accès au site :

- pose de clôtures empêchant le cheminement parallèle à la plage sur la dune embryonnaire (le passage peut se faire soit sur le chemin existant en limite de dune fixée, soit sur la plage) ;
- réservation de deux ou trois chemins transversaux existants entre dune fixée et plage ;
- pose d'un panneau explicatif.

N.B. : Ces propositions sont actuellement à l'étude, d'autant plus que le même type d'aménagement est demandé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (pour la protection de la nidification du Gravelot à collier interrompu).

Des solutions pour la dune fixée

Réalisations de l'O.N.F. :

- action récente sur fonds européens : débroussaillage - recreusement de dépressions, avec le concours de l'association de défense de l'environnement en Vendée (A.D.E.V.) ;
- mise en défens d'un secteur sud.

Propositions générales du document d'objectif Natura 2000 :

- élimination des ligneux gênants sur dune grise ;
- restauration et mise en défens des secteurs de dune grise rudéralisés ;
- aménagement de cheminements sur la dune grise ;
- aide au maintien de populations de lapins sur la dune grise ;
- réouverture des dépressions intradunaires par dégagement de la végétation ;
- aide à la remise en eau des dépressions intradunaires.

Au cours des trente dernières années, les menaces de destruction de grande ampleur se sont succédé ; elles semblent actuellement moins à craindre, compte tenu certes des mesures législatives et réglementaires en vigueur, mais aussi de l'évolution des mentalités. Une loi, un texte réglementaire peuvent être abrogés, mais la population locale réagirait vivement à une atteinte directe du site. En revanche, les modifications de comportement qu'impliquerait la mise en place de dispositifs légers détournant les usagers du cheminement préférentiel actuel ne seraient sans doute pas acceptées d'emblée : il faudra trouver des modalités de présentation et d'explication, et la pédagogie sera à l'ordre du jour...

BIBLIOGRAPHIE

Arhuro R., 1999 - Le point sur *Euphorbia peplis* en pays d'Olonne (Vendée). *E.R.I.C.A.* **11** : 27-32.

Dupont P., 2001 - *Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée* - Nantes, Siloë éd., Tome 1 : 176 p. ; Tome 2 : 560 p.

Lacroix P., 2003 - *Plan de conservation en faveur de l'euphorbe peplis* (*Euphorbia peplis* L.) *en région Pays de la Loire*. Conservatoire Botanique National de Brest, Antenne régionale des Pays de la Loire, 13 p.

Lahondère C., 2002 - Dunes maritimes de l'Aubraie (Olonne-sur-Mer), Pointe du Payré (Jard-sur-Mer), 20 mai 2001. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, nouvelle série, **33** : 457-464.

Roy C., Hérault A., Bouzillé J.-B., 1992 - Les dunes de l'Aubraie et le marais des Bourbes (Olonne, Vendée) - Compte rendu de la sortie du 12 mai 1991. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, nouvelle série, **23** : 195-207.

A.-M. Grimaud
Présidente de l'A.P.N.O.
62, rue des Normands
F-85100 - LES SABLES-D'OLONNE
AM.Grimaud@wanadoo.fr